

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 03294

Numéro SIREN : 753 546 688

Nom ou dénomination : 2M CONSULTANTS

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2018 sous le numéro de dépôt 21686

21686



n° de gestion

05 DEC. 2018

n° de chrono

guy - SIEGE SOCIAL : 7 RUE DU PORT - 78250 HARRICOURT

RCS VERSAILLES B 753 546 688

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit et le trente juin à 14 heures, les associés de la SARL 2 M CONSULTANTS société à responsabilité limitée au capital de 500 €, dont le siège social est 7 RUE DU PORT 78250 HARRICOURT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par la gérance.

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES

M. GOURLIN Jean PROPRIETAIRE DE SIX PARTS	6
MME GOURLIN Marie Agnès PROPRIETAIRE DE QUATRE PARTS	4 ***
TOTAL COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL	10

L'assemblée est présidée par Monsieur GOURLIN, gérant de la société. Monsieur Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

. L'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 31 décembre 2017 ainsi que le bilan au même jour, le compte de résultat et l'annexe.

Monsieur Le Président déclare que le bilan, le compte de résultat et l'annexe ont été tenus à la disposition des associés pendant les quinze jours ayant précédé la réunion. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- . *salaire du gérant*
- . *rapport conformément à l'article 223.19 Du code Du Commerce, des conventions intervenues antérieurement*
- . *approbation de ce rapport et ses conventions*
- . *approbation des comptes de la société concernant l'exercice 2017*
- . *quitus de la gérance pour le même exercice*
- . *affectation des résultats*
- . *questions diverses*

JN E

Monsieur Le Président déclare ensuite la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve et entérine la rémunération qui a été consentie par la gérance au cours de l'exercice 2017, soit la somme de 74 000 €, ainsi qu'un montant des cotisations obligatoires et facultatives versées pour 53 792 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur les conventions intervenues en 2017 entre la société et les associés, approuve ce rapport et ses conventions ;

M. GOURLIN est titulaire d'un compte courant associé dont le solde s'élève à 578 € au 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés approuve les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017, tels qu'ils ont été présentés. En conséquence, elle donne au gérant, quitus entier et sans réserve de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter la perte de l'exercice 2017 comme suit :

25 616 € EN COMPTE DE REPORT A NOUVEAU
--

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 Heures.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé
par l'ensemble des associés présents ou représentés.*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gourlin', written in a cursive style.

2 M CONSULTANTS
7 RUE DU PORT
78250 HARDRICOURT

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

J)k



■ A T T E S T A T I O N
d'expert comptable

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de la SARL 2 M CONSULTANTS pour l'exercice du 1^{ER} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017 et, conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- total du bilan	€	46 730
- chiffre d'affaires	€	145 982
- résultat net comptable	€	<25 616>

Fait à Hardricourt

Le 16 Mars 2018

A F I R E C

Laure France TIMAR SCHUBERT

Expert comptable

JJK

Comptes Annuels

**2M CONSULTANTS
7 RUE DU PORT**

78250 HARDRICOURT

Bilan du 01/01/2017 au 31/12/2017

Durée 12 mois

No SIRET 75354668800015

Code NAF 71101

Document établi par :

**SAS AFIREC
72 RUE DU VEXIN
78250 HARDRICOURT**

Tel. 01/34/74/91/21/

Fax.

Siret 38885793000035

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

10102017

31122017

A IDENTIFICATION

SIE DES MUREAUX
44 RUE DES PIERRELAYES
78134 LES MUREAUX CEDEX

2M CONSULTANTS
7 RUE DU PORT

78250 HARDRICOURT

651

311469

75354668800015

Imp. IFU

N° dossier

N° siret

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale):

CONSULTANT

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

REGIME FISCAL DES GROUPES

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,33%		Bénéfice imposable au taux de 15% et de 25%		Débit (report de la ligne 40 du 2033A ou 372 du 2033B)	22 350
2. Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%		Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2033A ou 591 du 2033-C) (sous-rotation du montant imposable à 15% du cadre 1)			
	Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	
					Plus-values exonérées art. 238 quinquies	
3. Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/> Zones franches urbaines <input type="checkbox"/> Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/> Entreprises nouvelles art. 44 septies <input type="checkbox"/> Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/> Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/> Sociétés d'investissements immobiliers cotés <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/> Plus-values exonérées relevant du taux à 15% <input type="checkbox"/>						
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/> dans le secteur du logement social, art. 244 quater X <input type="checkbox"/>						

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt (impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement)	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

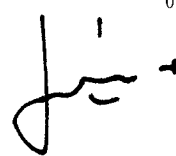
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

CGA Viseur conventionné
 Nom, adresse, téléphone, télécopie :
 - Professionnel de l'expertise comptable :
 - Conseil :
 - CGA :
 - N° d'agrément du CGA

SAS AFIREC 72 RUE DU VEXIN
78250 HARDRICOURT

01/34/74/91/21/



A HARDRICOURT le 05032018
 Signature et qualité du déclarant
 MR GOURLIN GERANT

Désignation de l'entreprise : 2M CONSULTANTS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <input type="text" value="12"/>					
Adresse de l'entreprise : 7 RUE DU PORT		Durée de l'exercice précédent * <input type="text" value="12"/>					
Numéro SIRET * <input type="text" value="75354668800015"/>		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N, clos le, 31122017					
		N-1 31122016					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement* CX	CO				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG				
		Fonds commercial (1) AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO				
		Constructions AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	13 071	8 076	4 996	8 263
		Immobilisations en cours AV	AW				
		Avances et acomptes AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
		Autres participations CU	CV				
		Créances rattachées à des participations BB	BC				
		Autres titres immobilisés BD	BE				
		Prêts BF	BG				
		Autres immobilisations financières * BH	BI				
TOTAL (II) BJ		13 071	8 076	4 996	8 263		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			14 300	
		En cours de production de biens BN	BO				
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS				
		Marchandises BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) * BX	BY			16 469	
		Autres créances (3) BZ	CA	892	892	4 518	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE				
Disponibilités CF		CG	40 526	40 526	34 435		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) * CH	CI	316	316	304		
	TOTAL (III) CJ	41 734	41 734	70 026			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI) CN						
TOTAL GENERAL (I à VI) CO		54 805	8 076	46 730	78 290		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobili-sations :	Stocks :				
					Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

105

Désignation de l'entreprise		2M CONSULTANTS		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :500.....)	DA	500	500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	50	50	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	58 019	58 019	
	Report à nouveau	DH	(54)		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(25 616)	(54)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	32 900	58 515	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	7 072	9 377	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	578	375	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 025	4 120	
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 095	5 144	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		700	
	Autres dettes	EA	60	58	
Compte régul.	EB				
	TOTAL (IV)	EC	13 830	19 774	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	46 730	78 290	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9 293	12 703		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

JMG

		Désignation de l'entreprise : 2M CONSULTANTS						Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF			
		FG	145 982	FH		FI	145 982	150 905	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	145 982	FK		FL	145 982	150 905	
	Production stockée *					FM	(14 300)	14 300	
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	131 682	165 205
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	23 395	19 901	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	960	1 412	
	Salaires et traitements *					FY	74 000	102 500	
	Charges sociales (10)					FZ	53 792	35 828	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	3 268	3 122
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE			
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	155 415	162 762	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(23 733)	2 443	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	56	145	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	56	145	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 809	2 024	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	1 809	2 024	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 753)	(1 879)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(25 486)	564	

Désignation de l'entreprise 2M CONSULTANTS				Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	130	159	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	130	159	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(130)	(159)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		459	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	131 738	165 350	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	157 354	165 404	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	(25 616)	(54)	
REVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP			
			- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	35 922	25 883	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3				
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4				
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9	35 922	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
PENALITES TVA + RIC ECART CTES				130			
RIC ECART CTES							
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise 2M CONSULTANTS										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions				KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS		KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport *				KY	11 489	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 583	LC		LD	583		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	13 071	LO		LP	583			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T				
	Autres participations				8U		8V		8W				
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V				
TOTAL IV				LQ		LR		LS					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	13 071	ØH		ØJ	583				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						1		3		4			
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
	Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	11 489	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				IW		MS	583	MT	1 583	MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG	583	NH	13 071	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				1I		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F		2G		
TOTAL IV				13		NJ		NK		2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				14		ØK	583	ØL	13 071	ØM			

104

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **2M CONSULTANTS** Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	4 308	QI	2 872	QJ		QK	7 180
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	500	QM	396	QN		QO	895
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	4 808	QV	3 268	QW		QX	8 076
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	4 808	ØP	3 268	ØQ		ØR	8 076

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	Q12
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	T4	T5
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9	U10
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7	V8
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	W5	W6
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	W10	W11	W12	W13
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	X11	X12
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			NY							
Total général non ventilé (NS + NT + NU)											
Total général non ventilé (NW - NY)											

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

JTG

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise : 2M CONSULTANTS Néant <input type="checkbox"/> *						
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) * 	6A	6B	6C	6D
			6E	6F	6G	6H
			Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
			9U	9V	9W	9X
			Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	UE	UF			
		UG	UH			
		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	459		459				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	433		433				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	316		316					
	TOTAUX			VT	1 208	VU	1 208	VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	7 072	2 534		4 537				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 025	3 025							
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	3 095	3 095						
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	578	578							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	60	60							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	13 830	VZ	9 293	4 537				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 577	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		578		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	3 882	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : 2M CONSULTANTS						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122017				
I. REINTEGRATIONS						BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX						
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art.212 bis) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	3 266				
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												
								TOTAL I				
II. DEDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *											
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation							2A		
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .											
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *											
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5					
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA					
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC					
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI					
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												
								TOTAL II				
III. RESULTAT FISCAL						TOTAL II						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	déficit (II moins I)		XJ	22 350				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			XL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												
RESULTAT FISCAL		BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	0		XO	22 350				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

JPK

Désignation de l'entreprise 2M CONSULTANTS			Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	22 350	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	22 350	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

JDG

Désignation de l'entreprise : 2M CONSULTANTS										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(54)					ZD			
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Dividendes		ZE			
						Autres répartitions		ZF			
	TOTAL I	ØF	(54)			Report à nouveau	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(54)		
								TOTAL II	ZH	(54)	
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ				3 613		
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	2 632			2 481		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	20 763			13 807		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	23 395			19 901		
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	960			1 412		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	960			1 412		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	29 196			30 181		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	2 698			1 039		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2016) *				ØB	74 000					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0 handicapés : 0)				YP						
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				RL						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%		
- Numéro de centre de gestion agréé *	XP										
								- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH	
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA			Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD			Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	
N° SIRET de la société mère du groupe										JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

JTG

Désignation de l'entreprise : **2M CONSULTANTS**

Néant

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)				
				⑦	⑧	⑨		⑩			⑪
								19%	15% ou 16%	0%	
I - Immobilisations *	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
	9										
	10										
	11										
	12										

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

(A)

(B)

(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

JMG

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **2M CONSULTANTS**

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①*.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦= ②+ ③+ ④- ⑤- ⑥
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

J 776

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 2M CONSULTANTS				Néant <input type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 2M CONSULTANTS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012017 et clos le : 31122017		Durée en nombre de mois 12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC		145 982
Production stockée	OD		(14 300)
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1	OM		131 682
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾			
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON		
Variation de stocks (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR		23 395
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ		23 395
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	108 287
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

JMG

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE **3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 7** N° SIRET **7 | 5 | 3 | 5 | 4 | 6 | 6 | 8 | 8 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **2M CONSULTANTS**

ADRESSE (voie) **7 RUE DU PORT**

CODE POSTAL **78250** VILLE **HARDRICOURT**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
---	----	--	--	----	--

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	10
---	----	----------	--	----	-----------

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **MR** Nom patronymique **GOURLIN** Prénom(s) **JEAN MARIE JOSEPH**

Nom marital [] % de détention **60,00** Nb de parts ou actions **6**

Naissance : Date **03081957** N° département **27** Commune **APPEVILLE** Pays **FRANCE**

Adresse : N° **7** Voie **RUE DU PORT**

Code postal **78250** Commune **HARDRICOURT** Pays **FRANCE**

Titre (2) **MME** Nom patronymique **GOURLIN** Prénom(s) **MARIE-AGNES**

Nom marital **LECLERC** % de détention **40,00** Nb de parts ou actions **4**

Naissance : Date **09061958** N° département **76** Commune **ROUEN** Pays **FRANCE**

Adresse : N° **7** Voie **RUE DU PORT**

Code postal **78250** Commune **HARDRICOURT** Pays **FRANCE**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

JMG

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 0 (1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 0 | 1 | 7

N° SIRET 7 | 5 | 3 | 5 | 4 | 6 | 6 | 8 | 8 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE 2M CONSULTANTS

ADRESSE (voie) 7 RUE DU PORT

CODE POSTAL 78250 VILLE HARDRICOURT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

JDK

**2 M CONSULTANTS
7 RUE DU PORT
78250 HARDRICOURT**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

CAPITAL SOCIAL :

PARTS BENEFICIAIRES :

FONDS DE COMMERCE :

(décret 83 1020 du 29 Novembre 1983 - article 19)

**FONDS DE COMMERCE
MONTANT DES ELEMENTS**

ACHETES
REEVALUES
RECUS EN APPORT
GLOBAL.....
DEPRECIATION.....

Jnk

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

L'amortissement pour dépréciation a été déterminé selon le mode linéaire ou dégressif, selon la nature des biens.

ELEMENTS	DUREE
Matériel de Bureau et Informatique	4 ans
Matériel de Transport	4 ans

STOCKS

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Dettes garanties par des sûretés réelles.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

**2 M CONSULTANTS
7 RUE DU PORT
78250 HARDRICOURT**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

BILAN PASSIF / ANNEXE 4

**DETTES FISCALES ET SOCIALES
ET AUTRES CHARGES A PAYER 3 155,09 EUROS**

TVA COLLECTEE	
TVA A PAYER	3 095,00
AGIOS 4EME TRIMESTRE 2016.....	60,09
ETAT IMPOT SOCIETE	

ck

**SARL 2 M CONSULTANTS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 500 €**

SIEGE SOCIAL : 7 RUE DU PORT - 78250 HARRICOURT

RCS VERSAILLES B 753 546 688

RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Madame, Monsieur,

Nous vous avons convoqué, ce jour en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la Loi, pour vous rendre compte de l'activité, de votre société et des résultats de notre gestion au cours du dernier exercice social clos le 31 DECEMBRE 2017 et pour soumettre à votre approbation les comptes et le bilan dudit exercice.

Le bilan de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017, ainsi que les autres documents ou renseignements s'y rapportant, ont été remis à votre disposition au cours des quinze jours ayant précédé la présente réunion, et vous ont, le cas échéant, été adressés conformément à la Loi.

MARCHE DE LA SOCIETE

Les comptes font apparaître :

. Un chiffre d'affaires global et subventions HT de **131 682 €**.

Compte tenu de nos charges, savoir :

. Achat de matières premières et autres approv.	
. Achat de marchandises	
. Autres achats et charges externes	23 395
. Impôts et taxes	960
. Salaires et traitements	74 000
. Charges sociales	53 792
. Dotation aux amortissements.....	3 268
. Autres charges	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION.....	155 415

Il ressort un résultat d'exploitation de - **23 733 €**.

Après imputation de 1 809 € de charges financières, il résulte une perte nette comptable de **25 616 €**.

JMG

AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, comme suit :

25 616 € EN COMPTE DE REPORT A NOUVEAU

PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2018

L'activité pour 2018 devrait se traduire par une HAUSSE de l'activité et un développement de l'ordre de 7 % et un résultat de 12 000 €.

DIVIDENDES

Conformément à l'article 243 du Code Général des Impôts nous vous confirmons qu'il n'a pas été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES

Nous vous rappelons qu'il n'y a pas eu de dépenses non déductibles au sens de l'article 39/4 et 39/5 du Code Général des Impôts.

QUITUS

Nous vous demandons de bien vouloir nous consentir quitus de notre gestion au cours de l'exercice soumis à votre approbation. Nous pensons vous avoir donné toutes les informations et explications nécessaires. Nous sommes d'ailleurs à votre disposition pour les compléter par toutes les préciser qu'il vous conviendra de nous demander. C'est pourquoi, nous vous prions de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont proposées.

Confiance.

J. H. E.